

# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## I<sup>ER</sup> COLLÈGE | MINISTÈRES

Direction Générale de la Cohésion Sociale, Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, Direction Générale de l'Offre de Soins, Direction des Français à l'Étranger et de l'administration consulaire, Direction des Affaires Civiles et du Sceau, Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, Direction Générale des Collectivités Locales, Direction générale de l'Outre-Mer.

## II<sup>ÈME</sup> COLLÈGE | CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Alpes-Maritimes (06), Indre (36), Maine-et-Loire (49), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Oise (60), Métropole de Lyon (69), Seine-Saint-Denis (93), Val-d'Oise (95), Collectivité de Saint-Pierre et Miquelon (975), *Départements de France (voix consultative) : Moselle (57).*

## III<sup>ÈME</sup> COLLÈGE | ASSOCIATIONS

La Voix de l'Enfant, Fédération des comités Alexis Danan pour la protection de l'enfance, Enfance et Familles d'Adoption, Fédération Française des Organismes Autorisés pour l'Adoption, Mouvement Français pour le Planning Familial, FNADEPAPE, La Voix des Adoptés, Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE), Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), Association Française d'Information et de Recherche sur l'Enfance Maltraitée (AFIREM), *Personnalité qualifiée (voix consultative) : Geneviève Avenard, ancienne Défenseuse des enfants*

**PRÉSIDENTE : Florence Dabin**, Présidente du Département de Maine-et-Loire, Vice-Présidente des « Départements de France »

**VICE-PRÉSIDENT : Jean-Benoît Dujol**, Directeur général de la cohésion sociale (DGCS)

**VICE-PRÉSIDENTE : Martine Brousse**, Présidente de la Voix de l'Enfant

## LES ÉQUIPES

Juristes, psychologues, médecins, écoutant.e.s, conseiller.e.s, magistrat.e.s, agent.e.s administratif.ive.s, ingénieur, travailleur.se.s sociaux.les, chargé.e.s d'étude et autres spécialistes constituent ainsi une **équipe de 120 agents**, qui participe à la gouvernance nationale pour la prévention et la protection de l'enfance.

**DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pierre Stecker**

Flashez ce QR code pour accéder aux réseaux sociaux de France Enfance Protégée



GIP France Enfance Protégée  
BP 30302 - 75823 Paris Cedex 17

+33 (1) 53 06 68 68  
contact@france-enfance-protégée.fr

www.france-enfance-protégée.fr

prévenir  
accompagner  
protéger

FRANCE  
ENFANCE  
PROTÉGÉE

L'État, les Départements et les  
Associations au service de la prévention  
et de la protection de l'enfance

prévention  
accompagnement  
protection



Groupement d'Intérêt Public  
France Enfance Protégée  
État • Départements • Associations



# LES MISSIONS DE FRANCE ENFANCE PROTÉGÉE

*L'État, les Départements et les Associations au service de la prévention et de la protection de l'enfance*



## UN SERVICE AUX USAGERS

France Enfance Protégée a pour objet d'assurer les missions du **119 pour l'enfance en danger, l'accompagnement des adoptants et le traitement des demandes d'accès aux origines personnelles**.



## UNE RESSOURCE POUR LES PROFESSIONNELS

France Enfance Protégée est une ressource pour l'ensemble des acteurs de la prévention et la protection de l'enfance par la **production et le transfert de connaissances et l'animation des réseaux professionnels**.



## UN APPUI AUX INSTITUTIONS

France Enfance Protégée est un **appui à l'élaboration de la politique publique pour l'État, les Départements et les Associations**, ou encore en **soutenant l'activité des conseils nationaux** de la protection de l'enfance, de l'adoption et de l'accès aux origines.



Le Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger (SNATED-119) assure une mission de prévention et de protection en accueillant les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situations, et une mission de transmission des informations préoccupantes concernant ces enfants aux services départementaux compétents en la matière (CRIP).

Le 119 est un numéro d'urgence national gratuit, joignable 24h/24 et 7j/7. Sur [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr), un tchat destiné aux moins de 21 ans et un dispositif d'échanges en langue des signes française, sont également disponibles et accessibles 7j/7. Par ailleurs, un Dispositif de Lutte contre la Prostitution des Mineurs (DLPM) est rattaché au SNATED-119, pensé à destination des mineurs et de leur entourage, mais également des professionnels de la protection de l'enfance afin de les soutenir dans le cadre de la prise en charge. Tous les échanges sont confidentiels.



L'Agence Française de l'Adoption (AFA) a pour mission d'informer, de conseiller et d'accompagner les familles, et de servir d'intermédiaire pour l'adoption de mineurs étrangers de quinze ans. L'Agence prépare les candidats à la réalité de l'adoption et à l'évolution du profil des enfants adoptables. Elle les conseille et les accompagne tout au long de la procédure d'adoption (du pré-dossier au suivi post-adoption). Depuis 2022, les conseils départementaux ont également la possibilité de solliciter l'AFA en qualité d'intermédiaire pour l'adoption d'enfants pupilles à besoins spécifiques.

Les conseillers sont joignables du lundi au vendredi sur une plateforme téléphonique dédiée à l'information et au conseil, au +33 1 44 78 61 40.



L'objectif du Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) est de faciliter l'accès aux origines personnelles, en lien avec les départements, les collectivités d'Outre-Mer et les organismes autorisés pour l'adoption.



L'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE) a pour objectif de mieux connaître le champ de l'enfance en danger pour mieux prévenir et mieux traiter. Ainsi, il vise à améliorer la connaissance sur les questions de mise en danger et de protection des mineurs à travers le recensement et le développement des données chiffrées d'une part, des études et recherches d'autre part ; il recense, analyse et diffuse les pratiques de prévention et d'intervention en protection de l'enfance ; et soutient les acteurs de la protection de l'enfance.

L'Observatoire assure également les missions de centre national de ressources et de promotion de la recherche et de l'évaluation et contribue à ce titre à la mise en cohérence des différentes données et informations ainsi qu'à l'amélioration de la connaissance des phénomènes de mise en danger des mineurs et des questions d'adoption et d'accès aux origines personnelles.



## CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Seule instance nationale instituée par la loi qui regroupe tous les acteurs de la protection de l'enfance, le Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE) a pour mission de transformer le débat en propositions d'axes stratégiques et opérationnels et de proposer des réponses inédites dès lors qu'une majorité s'exprime favorablement.



## CONSEIL NATIONAL DE L'ADOPTION

Le Conseil National de l'Adoption (CNA) est une nouvelle instance chargée d'émettre des avis et de formuler toutes propositions utiles relatives à l'adoption, y compris l'adoption internationale, et dans le cadre d'une consultation sur les mesures législatives et réglementaires prises en ce domaine.